



FICHE DE SYNTHÈSE : AESH EMPLOYÉS PAR LA DSDEN

Pour toute correspondance, il est obligatoire d'utiliser la messagerie académique (identifiant et mot de passe communiqués dans le mois suivant la signature du contrat)

QUI FAIT QUOI ?

DSDEN : DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE - EMPLOYEUR

Les Services Départementaux de l'École Inclusive sont en charge de :

- **Votre recrutement**
- **Votre affectation dans un PIAL** et toutes questions s'y rapportant
- **Votre quotité de travail** et toutes questions s'y rapportant
- **Votre formation**
- **Votre contrat de travail** et les avenants s'y rapportant (à retourner signé(s) dans les 48h suivant l'envoi)
- **Être à votre écoute** sur toutes questions liées à votre contrat et sur toutes difficultés rencontrées dans le cadre de l'exercice de vos fonctions

24/40/47/64 : SERVICE ACADÉMIQUE MUTUALISÉ - RECTORAT DE BORDEAUX 33 : PLATEFORME MUTUALISÉE DE LA PAIE - DSDEN DE GIRONDE

Le service de la paie des AESH employés par la DSDEN, en qualité de payeur est en charge de :

- **Assurer votre paie** à partir des documents transmis par l'employeur (arrêts maladie, changement de RIB, d'adresse...)
- **Être à votre écoute** sur toutes questions liées à votre rémunération

PIAL : PÔLE INCLUSIF D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉ

Le PIAL regroupe les écoles et établissements d'un secteur donné. Il est en charge de :

- **Votre affectation** sur les établissements rattachés au PIAL en fonction des besoins
- **Transmettre votre Procès Verbal d'Installation** le jour de votre prise de poste
- La gestion de **vos** emploi du temps

Contact annuaire du SAM : <https://web.ac-bordeaux.fr/annuaire/recherche/structure/afficher/6095282>

Contact de la DSDEN : <https://web.ac-bordeaux.fr/annuaire/>

Retrouvez le guide AESH et ses annexes sur le site du rectorat de Bordeaux : <https://www.ac-bordeaux.fr/accompagnant-des-eleves-personnels-en-situation-de-handicap-aesh-aphsh-122399>